

Pour toute question administrative, vous pouvez joindre :
La Direction des Services Clients

Abeille Vie - TSA 72710 - 92895 Nanterre Cedex 9

☎ : 01 76 62 61 51

fax : 01 76 62 77 34

n° de contrat : 014100555Q

Référence client : 0000828779

1/2-2625/4036-8745-632220086

TF 602466 S52236008977 -0000



MME KAROLINA FAU
HOTEL DE L'EUROPE
8 AV LOUIS MAZET
46500 GRAMAT

Le 11 Août 2025

Assuré :

MME KAROLINA FAU

Chère Madame,

Vous êtes légitimement attentif à vous prémunir et protéger vos proches des risques de la vie.

Vous avez donc adhéré à notre contrat Abeille Senséo Prévoyance qui répond à vos préoccupations.

Pour vous permettre de vérifier que vos garanties correspondent toujours à votre attente, nous vous communiquons au verso la situation de votre adhésion en date du 01/09/2025.

Dans cette même optique, vous avez choisi une garantie pour compenser votre perte de revenus, en cas d'incapacité à exercer votre activité professionnelle par suite de maladie ou d'accident.

Il est donc important, *si vos revenus ont varié, à la hausse comme à la baisse*, que vous vérifiez auprès de votre Conseil en Assurance que *votre garantie est toujours adaptée*.

En effet, il vous est possible de moduler le montant de vos garanties en fonction de votre nouvelle situation et de vos perspectives d'évolutions futures.

Par ailleurs, nous vous invitons à contacter votre conseiller pour lui signaler toute modification notamment d'ordre professionnel afin qu'il puisse étudier avec vous les aménagements éventuels à apporter à votre adhésion.

Courtoisement.

Abeille Vie

Pour le suivi commercial,
vous pouvez joindre votre agent général :

SARL BC ASSUR
7 RUE ANTOINE DUBOIS
46500 GRAMAT
☎ 05.65.38.75.66

Garanties	Nature et montant des garanties (en euros)	Détail de la cotisation annualisée HT (en euros)
○ Exonération du Paiement des Cotisations Titre 8.16 de la Notice.	Prise en charge des cotisations.	19,20
Sous-total HT Montant des taxes à régler Sous-total TTC		537,36 euros 60,60 euros 597,96 euros
Cotisation totale HT Montant des taxes à régler Cotisation totale TTC		657,84 euros 60,60 euros 718,44 euros

Les services et prestations d'assistance prévus au contrat ne sont mises en œuvre qu'en France Métropolitaine et à Monaco et exclusivement pour les personnes qui y résident.

Les montants de garanties et de cotisations indiqués tiennent compte de l'indexation annuelle dont la valeur actuelle de l'indice de référence est de 47,100.

Ces montants de garanties ne sont acquis qu'après paiement de la cotisation correspondante et pour les sinistres survenus après la date anniversaire de votre adhésion.

Vous bénéficiez d'un Bonus Franchise Indemnités Journalières de : 9 jour(s)

Ce bonus s'applique sur les garanties Indemnités Journalières et peut ainsi permettre une réduction de la franchise choisie en cas de sinistre garanti. Il est déterminé à la date anniversaire de votre contrat, chaque année, depuis sa date d'effet conformément aux règles de fonctionnement décrites à l'article Bonus Franchise Indemnités Journalières de la Notice d'Information de votre contrat et sous réserve qu'aucune prestation n'ait été réglée entre-temps au titre des garanties Indemnités Journalières.

**** MODALITES DE REGLEMENT ****

Votre cotisation de 59,87 euros est payable mensuellement et sera prélevée sur le compte BP OCCITANE GRAMAT FR76 XXXX XXXX XXXX XXXX 1297 794 de MME KAROLINA FAU.